

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/364 du 12/04/84

DECRET N° MTPS.DGTFP.DFP.272/7/02

Portant nomination de Madame KOUNKOU-KIBOU
née MIKAYIZILA Anne, Professeur de Lycée de
1er échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 82/959/MTSP.DGTFP.DFP du 2.11.82 portant reclassement et nomination de certains Fonctionnaires des cadres des services Sociaux (Enseignement) ;
- (/u la lettre n° 271/MEN-DGAS-DFM du 2.3.83 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 15 Février 1983 ;
- (/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Madame KOUNKOU-KIBOUILLOU née MIKAYIZILA Anne, Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées, option : Histoire-Géographie, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est nommée Professeur Certifié de 1er échelon, indice 830. ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage (rentrée scolaire 1982 - 1983), sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDINGA-OBIA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

Brazzaville, le 12 AVRIL 1984

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....2
DGTFP/DTP.....3
D.G.B.....3
D.C.F.....1
HEN/DPA.....3
DOSSIER.....3
INTERESSEE.....1
SGCM/BC.....2./-